

Plan de relance économique

UN PLAN MARSHALL POUR L'AFRIQUE



(Extrait)

proposé par le
Réseau Afric-Partners
Lyon-FRANCE

© Réseau AFRIC-PARTNERS Mars 2001

Introduction

« Notre devoir est d'aider les peuples libres à travailler à leur propre destinée selon leur propre voie. Je crois que notre aide doit être d'abord économique et financière, essentielle à la stabilité économique et à l'ordre politique »

Harry TRUMAN, Président des USA (1947)

Il y a juste cinquante ans, un plan destiné à la reconstruction des pays d'Europe touchés par la Seconde Guerre Mondiale avait été lancé de 1948 à 1952 par l'administration américaine. Cette aide d'un montant de 13 milliards \$ était gérée par la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) devenue depuis la Banque Mondiale, et avait permis de résorber la famine, la misère et la pauvreté qui menaçaient l'Europe. La Grande Bretagne, l'Allemagne et la France étaient les principaux bénéficiaires de cette aide.

Une aide similaire avait facilité dans les années 60-70 le décollage économique des pays asiatiques (Singapour, Corée du sud, Taïwan, Hong-Kong, etc.)

Les pays de l'Europe de l'est bénéficient actuellement à leur tour d'un plan de reconstruction de la part de l'Union Européenne et du FMI. Le montant de cette aide s'élève à 60 milliards d'euros.

Cinquante ans après le lancement du Plan Marshall, l'Afrique, elle, se trouve au même niveau que l'Europe après la 2^{ème} Guerre Mondiale : famine, misère, et guerres civiles y ont droit de cité.

L'aide publique au développement (APD) qui constitue la principale source de financement dans ces pays connaît depuis le début des années 90, un net recul. Elle ne représentait en 2000 que 0,27% du PNB des pays riches. Sur proposition du Rapport Pearson, la deuxième Conférence Nations Unies (CNUCED) avait défini en 1968 un taux de 1% du PNB des pays riches, objectif jamais atteint. La proposition des Nations Unies de le porter à 0,70% n'a pas été, non plus, retenue.

Concernant les flux d'investissement étranger (IDE), l'Afrique ne représente que 1%, très loin derrière l'Asie et l'Amérique Latine, qui représentent respectivement 20,6% et 14,9%. En 1965-68, la répartition de l'IDE dans les pays en développement était de 24% pour l'Afrique, 39% pour l'Amérique Latine, 15% pour l'Asie, 12% pour le Moyen Orient et 10% pour l'Europe de l'Est.

La part de l'IDE consacrée au financement des projets industriels initiés par les P.M.E / P.M.I qui caractérisent l'Afrique reste inexistante.

Enfin, selon les statistiques publiées par la CNUCED, la part de l'Afrique dans le commerce mondial représentait, en 1999, 1,6% des exportations mondiales.

L'Afrique se trouve ainsi plongée dans le cercle vicieux de la pauvreté : dépendance vis à vis de l'Aide Internationale, incapacité à faire face au remboursement de la Dette et à s'adapter au processus de Mondialisation des économies.

Les politiques de développement adoptées par les principaux bailleurs de fonds (Banque Mondiale et FMI) à travers les programmes d'ajustement structurel n'ont pas atteint les résultats escomptés, et ont entraîné certains états africains dans des situations économiques et sociales difficiles.

Face à cette situation, des voix s'élèvent de plus en plus en faveur, d'une part, d'une meilleure utilisation de l'APD, et d'autre part, du lancement d'un Plan de relance économique à destination de l'Afrique.

Le réseau Afric-Partners, spécialisé dans la promotion de partenariats industriels Nord/Sud a souhaité participer aux débats initiés sur la relance économique en Afrique en début d'années 2001, par les Nations Unies, la Banque Mondiale et le FMI.

Le Plan proposé par Afric-Partners appelé **PLAN MARSHALL POUR L'AFRIQUE** fait référence au plan de reconstruction européenne initié en 1947 par l'administration américaine. Il se veut une stratégie globale de lutte contre la pauvreté en Afrique mettant en place une dynamique entre la relance de la production industrielle (émergence d'un secteur privé africain), la création d'emplois (accroissement des revenus et de l'épargne dans chaque pays) et le développement des infrastructures économiques régionales (mise en place de marchés sous-régionaux).

Comme pour le PLAN MARSHALL POUR L'EUROPE, la présente proposition met l'accent sur le renforcement des capacités (industrielles, commerciales et intellectuelles) comme base du développement économique et social du continent africain. Cette stratégie a pour but de permettre, dans un laps de temps relativement court, aux pays africains de réduire leurs déséquilibres macro-économiques et de retrouver le chemin de la croissance.

Chapitre IV LE PARTENARIAT INDUSTRIEL NORD/SUD

1-La politique africaine de « grands groupes industriels »

Jusqu'ici, les stratégies africaines ont favorisé les grands projets d'infrastructures comme base de leur développement. Ces projets sont réalisés et souvent initiés par des grandes entreprises multinationales (EMN) dans le cadre des financements internationaux. Cela pourrait s'expliquer en partie par la nature des financements, à savoir l'investissement direct étranger (IDE) encouragé par les principaux bailleurs de fonds. Nous pensons qu'il est difficile de dissocier l'IDE et les EMN puisque le premier a toujours été « monopolisé » par le second. Cette préférence des EMN, si elle peut avoir, à court terme, un impact positif sur la productivité du pays d'accueil par l'apport de technologie nouvelle et la création d'emplois, peut à long terme créer une situation de monopole et de dépendance du pays d'accueil à l'égard des investisseurs étrangers et compromettre l'initiative privée locale.

L'encouragement de cette stratégie par les programmes d'ajustement structurel à l'occasion de la réunion des bailleurs de fonds de mai 1987 à New York, donnant plus de priorité à l'IDE et donc aux projets réalisés « clé en main » par des EMN a entraîné plusieurs pays d'Afrique dans une situation de « stagnation industrielle ».

Plusieurs études ont analysé l'impact des grandes entreprises sur le pays d'accueil. Parmi celles-ci, une étude de l'OCDE reconnaît que dans le cas des pays disposant de marchés étroits comme les pays d'Afrique, les EMN ne contribuent pas toujours à l'intégration régionale des activités. Ces entreprises s'installent généralement dans les pays où se concentrent des aides. En plus, elles sont le plus souvent accusées d'être à la base de systèmes de corruption dans certains pays, faussant ainsi les règles de la concurrence.

Selon le Centre des nations Unies sur les EMN, les pays d'Afrique ont opté pour la stratégie caractérisée par le manque de mesures restrictives et la présence d'un grand nombre d'incitation aux investissements. A l'inverse, les pays d'Asie et d'Amérique latine ont adopté une stratégie plus restrictive. La Chine alla jusqu'à adopter une attitude négative vis à vis de l'IDE au profit d'une politique de promotion des investissements étrangers.

En conséquence, les pays d'Afrique qui ont adopté cette stratégie, au lieu de s'industrialiser se sont au contraire endettés. Et comme de nombreux pays d'Asie, la Chine connaît une industrialisation sans précédent.

Une question s'impose alors : *Y a t'il une corrélation entre la priorité accordée à l'IDE / EMN et l'absence d'industrialisation des pays d'Afrique ?*

Notre objectif n'est pas ici de faire le procès du couple IDE / EMN car en plus de leur rôle économique dans la consolidation de la croissance économique, il constitue un indicateur efficace

pour déterminer le degré d'ouverture d'un pays, mais de proposer des solutions permettant de l'intégrer dans le processus de développement des pays d'Afrique.

Ces solutions passeront sûrement par l'existence d'un tissu dynamique d'entreprises moyennes de type PME à côté des EMN afin d'accroître les degrés d'acceptabilité et de réceptivité des projets par les populations africaines.

2-Vers une stratégie africaine des PME/PMI

2-1) Qu'est-ce qu'une PME ?

Faute de définition universelle de ce type d'entreprises, nous nous contenterons par commodité des définitions européenne et française.

Définition adoptée par la Commission Européenne :

Les petites et moyennes entreprises dénommées PME sont définies comme des entreprises :

- *employant moins de 250 personnes*
- *et dont, soit le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 40 millions d'euros, soit le bilan annuel n'excède pas 27 millions d'euros,*
- *et qui respecte le critère de l'indépendance, c'est à dire dont le capital social n'est pas détenu à hauteur de 25% ou plus par une grande entreprise.*

La Micro-entreprise est celle occupant moins de 10 salariés.

Définition française :

La définition française est beaucoup plus large car *est considérée comme une petite et moyenne entreprise toute entreprise de moins de 500 salariés.*

2-2) Le rôle des PME

Compte tenu de l'importance grandissante des PME/PMI dans le tissu économique d'un pays, plusieurs pays adoptent de plus en plus des mesures favorisant leur création et leur développement.

En France, par exemple, elles représentent 99,9% de l'ensemble des entreprises et emploient 60% des effectifs du secteur productif, soit environ 8 millions de personnes sur 13 millions.

En outre elles portent la dynamique du tissu économique de l'emploi et de l'investissement. En 1998, les PME ont investi environ 400 milliards de francs dans l'économie française.

Compte tenu de cet impact sur le développement, une banque spécialisée dans le financement des PME/PMI a été créée le 2 mai 1997. Cette banque dénommée **Banque du Développement des PME (BDPME)** repose sur une idée simple : *le partage du risque*. Elle intervient pour cela en partenariat avec le système bancaire, soit en partageant le financement mis en place, soit en

garantissant partiellement le remboursement de ce financement, soit encore en consolidant la structure de bilan de la PME.

Plusieurs pays, notamment les Etats Unis, le Japon, l'Allemagne ont adopté des cadres politiques et un environnement favorable au développement des PME. L'Allemagne ira jusqu'à adopter le lancement d'un PLAN MARSHALL en faveur des PME en créant deux banque spécialisées : KFW et DTA.

L'Union Européenne, reconnaissant le rôle crucial des PME dans le développement économique a progressivement mis en place des mécanismes d'appui pour renforcer leur compétitivité.

Définition africaine :

En Afrique, la définition des PME/PMI reste floue car elles sont assimilées le plus souvent à la micro-entreprise, à l'artisanat, voire à au secteur informel. Ces entreprises restent très peu connues et sont donc ignorées dans les programmes de développement en Afrique. A titre d'information, une PME française et/ou européenne réalisant un chiffre d'affaires de 250 millions de francs et employant 200 salariés correspondrait à une grande entreprise industrielle (publique et/ou privée) réalisant un chiffre d'affaires de 25 milliards de francs CFA et employant environ 2000 salariés.

Une PME africaine se définirait ainsi :

Toute entreprise réalisant un chiffre d'affaires de moins de 150 millions de \$ employant moins de 1000 salariés et dont la part du capital détenu par un groupe industriel ne dépasse pas 25%.

Pour éviter des confusions, nous préférons nommer à la place de l'appellation PME africaine, le secteur privé africain pour désigner cette catégorie d'entreprise qui représente pourtant 80% du tissu industriel.

Leur promotion reste l'apanage de quelques organismes internationaux (ONUDI, CDE, SFI, etc...) et de quelques consultants internationaux. Quelques organismes nationaux africains commencent à adopter des mesures favorisant le développement des PME en Afrique.

Les autorités nigérianes en partenariat avec les banques du pays ont mis en place en 2001 un programme destiné à promouvoir le développement des PME/PMI.

Un programme similaire existe également dans d'autre pays comme le Kenya, le Ghana, le Congo et l'Ethiopie, etc.

Au niveau régional, la coopération transnationale entre PME de pays africains constitue également un domaine peu exploré qui pourrait favoriser l'intégration économique et sociale régionale et continentale. Ce type de partenariat horizontal entre PME de pays européens membres de l'Union Européenne a été un des instruments clé de la construction du marché unique européen en 1993.

3-Le partenariat PME/ Secteur Privé

Les PME / PMI du Nord par leur nature présentent un avantage considérable (jusqu'ici peu exploité par l'Afrique) tant du point de vue de la promotion de l'initiative privée (transfert de technologie et savoir-faire) que du point de vue de la création d'emplois durables dans les pays d'Afrique.

Leur participation dans la réalisation des projets de développement reste dérisoire par rapport à leur potentiel. Or, l'existence d'un tissu de PME / PMI en Afrique est indispensable au développement durable du continent compte tenu de l'étroitesse des marchés.

Contrairement aux EMN, les PME/PMI sont favorables aux partenariats industriels avec le secteur privé africain (transfert de technologie, formation, création d'emplois durables) ce qui constitue une opportunité pour le secteur privé africain de s'introduire de manière efficace et rapide sur des marchés internationaux.

Par définition, la *notion de partenariat* repose, non pas sur la domination, mais sur le partage des responsabilités et des bénéfices. Elle témoigne de la volonté croissante d'intensifier l'échange d'idées et d'objectifs et d'articuler de larges actions de coopération pré-compétitive à l'échelle internationale. Il existe plusieurs formes de partenariat mais nous retiendrons *les entreprises conjointes* et le *transfert de technologies* comme étant les plus connues.

Par *entreprise conjointe ou joint-venture*, on entend soit *la création en commun par deux partenaires de nationalité différente, d'une société industrielle ou commerciale, soit la prise de participation significative dans le capital d'une société étrangère implantée sur le marché d'exportation visé par une entreprise exportatrice nationale.*

PME
AFRIQUE

PRIVE

JOINT VENTURE

Par transfert de technologie, on entend la cession de droits de propriété industrielle ou de savoir-faire par une entreprise. Il existe deux formes :

- La cession de brevet qui consiste à transférer de manière irréversible la propriété du brevet au concessionnaire.
- La cession de licence qui consiste à octroyer à un tiers le droit d'exploiter, dans des limites de temps et d'espace définies dans le contrat, une technique protégée par un brevet, un savoir-faire moyennant une rémunération.

Plusieurs techniques et méthodes opérationnelles telles que *le Compagnonnage Industriel* existent et ont montré leur efficacité dans la mise en place de projets de partenariats industriels entre PME/PMI du Nord et entreprises du Sud.

Par Compagnonnage Industriel, on entend le rapprochement d'entreprises industrielles relevant du même secteur d'activité situées dans un pays du Nord, l'autre dans un pays en développement et plus particulièrement du Sud dans le but de promouvoir et d'initier des partenariats inter-entreprises.

Compte tenu des contraintes liées à l'accessibilité des marchés internationaux, le partenariat constitue le moyen le plus efficace pour le secteur privé africain d'acquérir des capacités technologiques et des compétences techniques, organisationnelles voire commerciales lui permettant de répondre aux exigences des marchés internationaux (mise aux normes, qualité, innovations technologiques, circuits de commercialisation, concurrence, etc.)

Enfin le partenariat avec les PME / PMI du Nord peut apporter une contribution importante notamment dans les pays d'Afrique qui manquent de tradition industrielle.

Il est de plus en plus admis que le moyen le plus efficace pour promouvoir ces entreprises en Afrique reste le financement public, c'est à dire l'aide publique au développement.

2ème PARTIE

« Les pays qui au cours des dix ou vingt dernières années, ont connu la croissance économique la plus forte sont ceux qui ont su s'intégrer dans l'économie mondiale, attirer des investissements étrangers et mobiliser l'épargne et les ressources de leurs propres citoyens. Nous devons veiller à ce que tous les pays africains bénéficient des mêmes possibilités. Cela tiendra en grande partie à la qualité de la gouvernance dont jouit un pays...»

Discours de Koffi ANNAN , Secrétaire Général de l'ONU à la conférence Yaoundé 2001

1-Le cadre théorique

La présente proposition repose sur l'augmentation et la reconversion de l'APD pour financer la relance économique africaine.

Nous pensons que compte tenu des difficultés économiques et financières de la majorité des Etats africains (38 des 49 PMA sont africains) et pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté, seul un apport extérieur important en capital (Plan Marshall pourrait financer la relance économique africaine).

En effet, le manque de compétitivité commerciale et de dynamisme économique fait que la zone Afrique soit boudée par des flux d'investissement direct étranger (IDE). Nous venons de voir dans le chapitre précédent que ces flux restent orientés uniquement vers un nombre restreint de secteurs (pétrole, mines...)

En 1999 par exemple, l'Afrique a reçu environ 10 milliards de \$ de flux d'investissement étranger, soit 1% du total mondial (contre 24% en 1968). Ces flux représentent, pour la même période environ 10% des investissements réalisés en Afrique.

Les conditions contraignantes de l'IDE dictées d'ailleurs par les mécanismes internationaux ne feront donc qu'aggraver l'exclusion de la majorité des pays d'Afrique et notamment les plus vulnérables.

Selon le dernier rapport de la CNUCED publié en septembre 2001, l'IDE dans le monde a baissé de 40% en 2001 passant de 1300 milliards en 2000 à 760 milliards de dollars. La part de l'Afrique est à moins de 1% pour la même période. Ce rapport pense que l'IDE *ne précède jamais la croissance mais la suit*, et plaide pour un financement public afin d'amorcer le cercle vertueux **Investissement-Salaires-Epargne**.

En ce qui concerne l'épargne africaine, avec une moyenne de 10 à 20%, elle reste largement en dessous des besoins du continent en terme d'investissement estimé à 40%. De plus, l'aggravation continue du chômage dans la plupart des pays (20 à 30%) constitue un frein à la mobilisation de l'épargne africaine.

Dès lors, l'APD représente le seul recours possible pour l'Afrique de parvenir à croissance économique soutenue et durable. A titre d'information, le montant global de l'APD, tous pays confondus, est estimé à environ 50 milliards de \$, et représente 0,24% du PNB des pays riches. Les principaux bénéficiaires dans le monde de l'APD demeurent la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Egypte, etc.

En 1999, l'Afrique subsaharienne a reçu 14 milliards de \$ dans le cadre de l'Aide Publique au Développement, soit 26%.

Nous pensons qu'il existe une interaction entre l'APD et l'IDE / l'Epargne.

En effet, lorsque l'APD est orientée vers le financement des secteurs productifs, cela a pour rôle de stimuler la croissance économique. Cette croissance, qui se traduira par la mise en place de structures productives, d'un environnement attractif et par la création d'emplois, pourrait être un stimulant pour l'IDE et l'Epargne africaine qui à leur tour consolideront la croissance économique amorcée par l'APD. Toute chose égale par ailleurs.

L'importance de l'investissement durant la période du plan serait alors le résultat de la somme des trois composantes :

$$I = APD + IDE + E$$

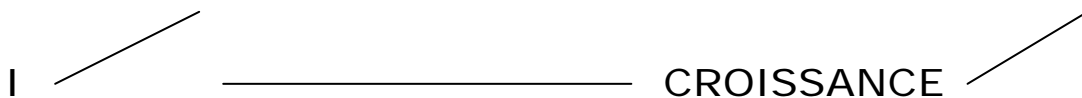
Soit

I = Investissement

APD = Aide Publique au Développement

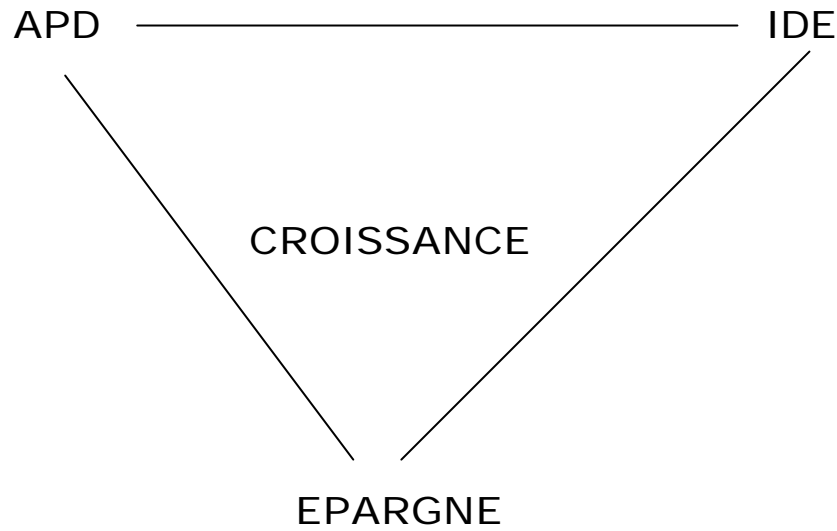
E = Epargne

Plus le montant de l'investissement dans l'industrialisation est important, plus la croissance tendra vers son niveau le plus élevé et plus le niveau de développement du pays sera important.



En 1960, l'aide américaine avait permis au Premier ministre Taiwanais Tsiang SHAH CHIEH d'adopter une politique de croissance reposant sur l'industrialisation de son pays. Cette stratégie appuyée par une politique monétaire souple et une politique de redistribution équitable de revenus avait permis de mobiliser l'épargne et de nouveaux capitaux (privés et étrangers).

Fig : Interaction APD / IDE / EPARGNE



Ainsi, le présent plan se présente comme une dynamique entre la relance de la production industrielle (émergence d'un secteur privé dynamique et entreprenant), la création d'emplois (croissance de la demande et de l'épargne dans chaque pays) et le développement des infrastructures régionales (mise en place de marchés sous régionaux).

Comme cela a été le cas de nombreux pays ayant bénéficié des aides (Malaisie, Corée, Japon, Brésil, Pologne, etc.) nous pensons qu'il faut d'abord apprendre aux africains à *produire l'essentiel de leurs besoins*, c'est à dire faite de la production industrielle et de l'initiative privée africaine le moteur du développement durable de l'Afrique. En effet, la consommation des biens produits localement constitue un moteur puissant de croissance et d'élévation de niveau de vie.

Les pays asiatiques qui ont fait dans les années 60 de l'industrialisation le moteur de leur développement, ont enregistré une progression exponentielle de leur production industrielle entre 1980 et 2000. La valeur ajoutée manufacturière est passée de 25,3% à 35% pendant la même période.

Cette stratégie basée sur l'industrialisation constitue également pour les pays d'Afrique la condition sine qua non de leur développement économique et social.

L'exemple de la Chine que tout le monde envie aujourd'hui à cause de ses performances économiques est une parfaite illustration de cette hypothèse. En effet, la législation chinoise a fait du renforcement des capacités industrielles et le désengagement de l'Etat le moteur du développement économique de la Chine. Tout investissement étranger, pour être éligible, doit intégrer les notions de transfert de technologies et de partenariats avec des entreprises chinoises (joint venture).

La proposition PLAN MARSHALL part, enfin, de ce principe de désengagement de l'Etat au profit de l'émergence d'un secteur privé africain dynamique et compétitif. Le rôle de l'Etat, se limiterait par exemple dans la mise en place d'un environnement (juridique, fiscal, administratif et financier) favorable à l'épanouissement de l'entreprise privée.

2-Le cadre institutionnel

Une charte appelée **CHARTRE PLAN MARSHALL POUR L'AFRIQUE** définissant les critères et les conditions d'obtention sera proposée aux pays voulant bénéficier de cette aide. Elle reposera sur les principes suivant :

- ? La bonne gouvernance c'est à dire la transparence dans la gestion des ressources humaines, naturelles et financières.
- ? Le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles.
- ? L'instauration de la démocratie et d'un Etat de droit
- ? la mise en place d'un environnement (juridique, administratif et fiscal) favorable à l'initiative privée.

Une interdiction des importations d'armes par des pays bénéficiaires doit être imposée pendant la période du plan.

Cette charte sera gérée par **L'OBSERVATOIRE DE PARTENARIAT POUR L'AFRIQUE** en collaboration avec l'UNION AFRICAINE.

3-Le cadre opérationnel

L'élaboration du plan repose sur les conditions suivantes :

- La durée de réalisation des projets doit être courte, environ 5 ans, de manière à stimuler simultanément l'ensemble des secteurs économiques de chaque pays.
- La promotion de la coopération industrielle (transfert de technologies, création de joint-venture, formation, etc.) entre des PME / PMI du Nord et le secteur privé. Le choix doit porter sur des entreprises africaines ayant fait preuve de gestion rigoureuse durant les cinq dernières années.
- La promotion des PME africaines et de l'initiative privée africaine : la mise en place de structures industrielles initiées par des PME / PMI doit constituer un préalable à la réalisation des grands projets d'infrastructures par la réduction des coûts d'intrants, de main d'œuvre et d'entretien.

L'Afrique dispose d'une nouvelle génération d'entrepreneurs formés le plus souvent dans les grandes écoles occidentales dont la contribution est jusqu'ici ignorée dans le cadre de la réalisation des projets de développement.

Il ne peut y avoir de développement économique et social de l'Afrique sans la participation du secteur privé africain.

- La mise en place d'un partenariat tripartite entre EMN, banques et institutions régionales et secteur privé africain dans le cadre de la réalisation des grands projets d'infrastructures afin de promouvoir la sous-traitance locale.

L'implication des banques régionales dans le montage financier des projets permettra de donner une meilleure visibilité (et donc une garantie aux actionnaires) quant à la gestion des projets.



1-Les Modalités

20 milliards de \$ par an soit 100
milliards de \$ sur 5 ans

1-1) au niveau du secteur privé africain.

? Chaque pays signataire de la Charte PLAN MARSHALL POUR L'AFRIQUE devrait bénéficier d'un financement de 10 projets industriels prioritaires (20 millions de \$ par projet). Des critères d'éligibilité de projets seront mis en place afin d'améliorer la qualité et la viabilité de projets.

Chaque projet sera parrainé par une banque du pays d'accueil spécialisée dans le financement des PME / PMI à l'image de la BDPME en France.

Il n'existe pas dans les pays d'Afrique de banque spécialisées dans le financement des PME / PMI, ce qui limite ainsi leur marge de manœuvre dans le processus de développement économique et social. Les banques africaines restent spécialisées dans le financement à court terme (opérations commerciales et crédits consommations). Les financements des projets industriels sont réservés aux banques régionales et aux institutions internationales favorisant les grands projets d'infrastructures.

L'exemple de la BDPME en France nous a bien montré que lorsque ce type de soutien existe, cela peut promouvoir l'initiative privée et la création de petites entreprises.

1-2) au niveau des Etats

? Chaque pays devait bénéficier du financement des projets d'infrastructure de base (écoles, hôpitaux, zones développement rural). Chaque état définira ses besoins en matière de santé, d'éducation et de modernisation agricole sur la base de **1 projet par secteur et par an.**

Ces projets doivent impérativement être réalisés par des entreprises de droit du pays d'accueil dans le cadre d'un partenariat ETAT / SECTEUR PRIVE et devraient être parrainés par une banque de développement du pays

1-3) au niveau des zones économiques.

? Chaque zone économique devrait bénéficier de la part des bailleurs de fonds des financements de **cinq projets d'infrastructures** (Energie, télécommunications, transport, eau ...). Un complément sera apporté dans le cadre du plan.

Chaque projet type sera réalisé par des entreprises de la région et devrait intégrer les banques et institutions régionales à l'instar de la BOAD en Afrique de l'Ouest, de la PTA BANK dans les pays du COMESA et de la banque de développement des Etats d'Afrique Centrale (BDEAC).

L'exemple de la BOAD

Créée en 1976, la Banque Ouest Africaine de Développement est une institution spécialisée dans le financement des projets de développement dans les pays membres de l'UEMOA. Elle dispose d'un portefeuille d'environ 80 milliards de F CFA par an, et depuis sa création, elle a financé 300 projets pour un montant global de 500 milliards de francs CFA.

Elle regroupe les pays suivants :

Bénin
Burkina-Faso
Côte d'Ivoire
Guinée-Bissau
Mali
Niger
Sénégal
Togo

Dans le cadre du PLAN MARSHALL, ce type d'institutions présentes d'ailleurs dans les cinq zones économiques peut jouer un rôle de premier plan dans la promotion du secteur privé africain (prise de participation, parrainage bancaire, assistance technique...).

2-La répartition de l'Aide Plan Marshall

Notre vision de répartition de l'aide PLAN MARSHALL repose sur 2 principes :

- *L'Efficacité*

Par efficacité, on attend l'utilisation efficace de l'aide pour atteindre la croissance la plus élevée possible.

- *L'Equité*

C'est la répartition équitable de l'aide entre les différents pays afin de mieux répartir la croissance entre toutes les zones du continent.

Ainsi, l'aide sera répartie de la manière suivante :

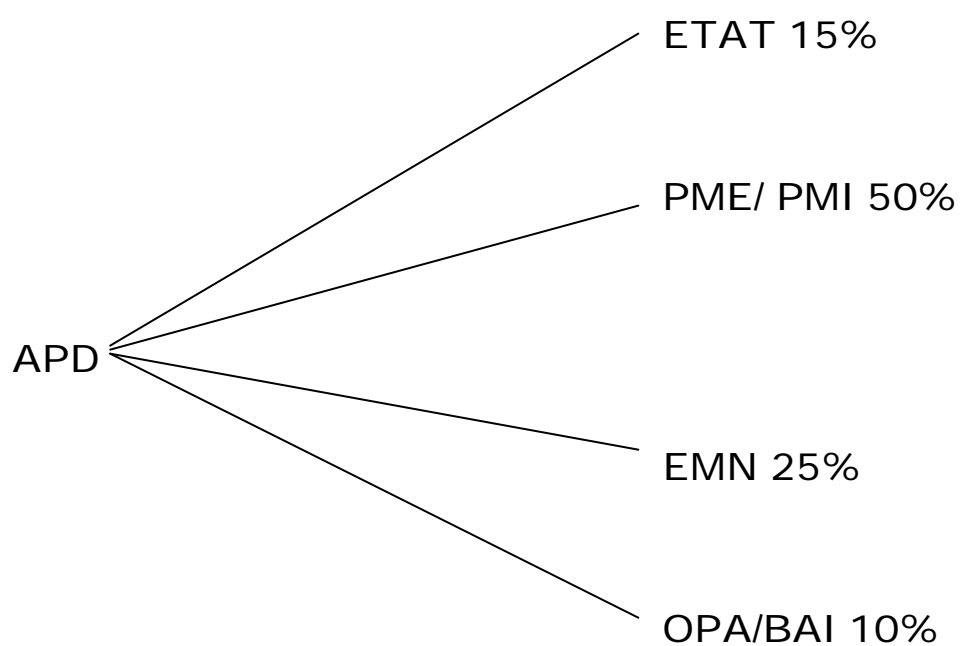
? 15% au titre du financement des projets d'infrastructures de base pilotés par les Etats et réalisés par des entreprises de droit du pays d'accueil. Ce montant sera complété par les Etats et d'autres sources de financements en fonction de l'importance du projet.

? 50% au titre du financement des projets industriels prioritaires réalisés par des PME / PMI dans le cadre d'un partenariat PME NORD / SECTEUR PRIVE AFRICAIN. Ce montant sera complété par les promoteurs et d'autres sources de financement (Banques, Etats,...) en fonction de l'importance du projet.

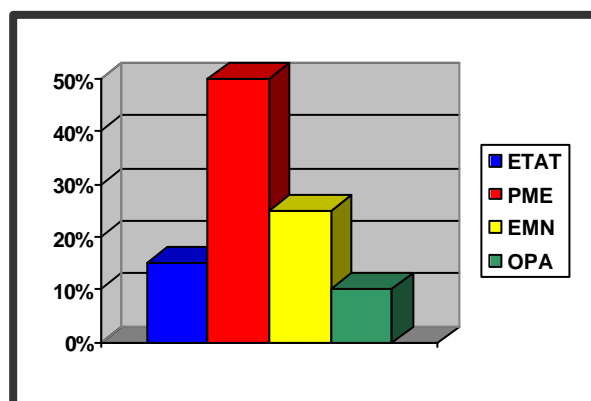
? 25% au titre du financement des projets d'infrastructures régionales réalisées par des entreprises multinationales (EMN) dans le cadre d'un partenariat EMN-ETAT-SECTEUR PRIVE. Ce montant sera complété par les promoteurs et d'autres sources de financements (bailleurs de fonds, institutions régionales).

? 10% autres au titre du fonctionnement et de l'assistance technique et financière de **l'Observatoire de Partenariat pour l'Afrique (OPA)** et de la **Banque Africaine d'Investissement (BAI)**.

Schémas de Répartition :



Carte de répartition de l'Aide PLAN MARSHALL
Source : Infographie ECONOMIA (Groupe Jeune Afrique)



3-Les détails

3-1) Au niveau du secteur privé africain

? Chaque projet industriel initié par des PME et des privés africains (joint venture) bénéficiera d'un appui financier d'environ un million de \$ et ainsi que d'autres mesures complémentaires (assistance technique).

Ce montant de 20 millions correspond au montant moyen des projets. Il s'agit de la moyenne des projets identifiés auprès des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, ONUDI)

NATURE : JOINT VENTURE

INVESTISSEMENT : 20 MILLIONS DE \$

EFFECTIF : 250 à 500

Seront sélectionnés des promoteurs africains expérimentés confirmés ayant fait preuve d'une gestion rigoureuse de leur entreprise au cours des cinq dernières années.

Les critères de sélection des projets doivent reposer des méthodes portant sur l'analyse rigoureuse des aspects techniques, financiers, économiques et environnementaux.

? Soit un budget total de :

$$(20 \text{ millions} * 10) * 52 = 10,4 \text{ milliards de \$}$$

3-2) au niveau des Etats

? Chaque pays bénéficiera, pour la réalisation des projets de développement de base, 50 millions de \$ de subventions.

? Soit un budget total de :

$$(50 \text{ millions} * 52) = 2,6 \text{ milliards de \$}$$

3-3) au niveau des zones économiques

? Chaque zone économique bénéficiera dans le cadre de la réalisation de grands projets d'infrastructures de 1 milliard de \$ de subventions.

? soit un budget total de :

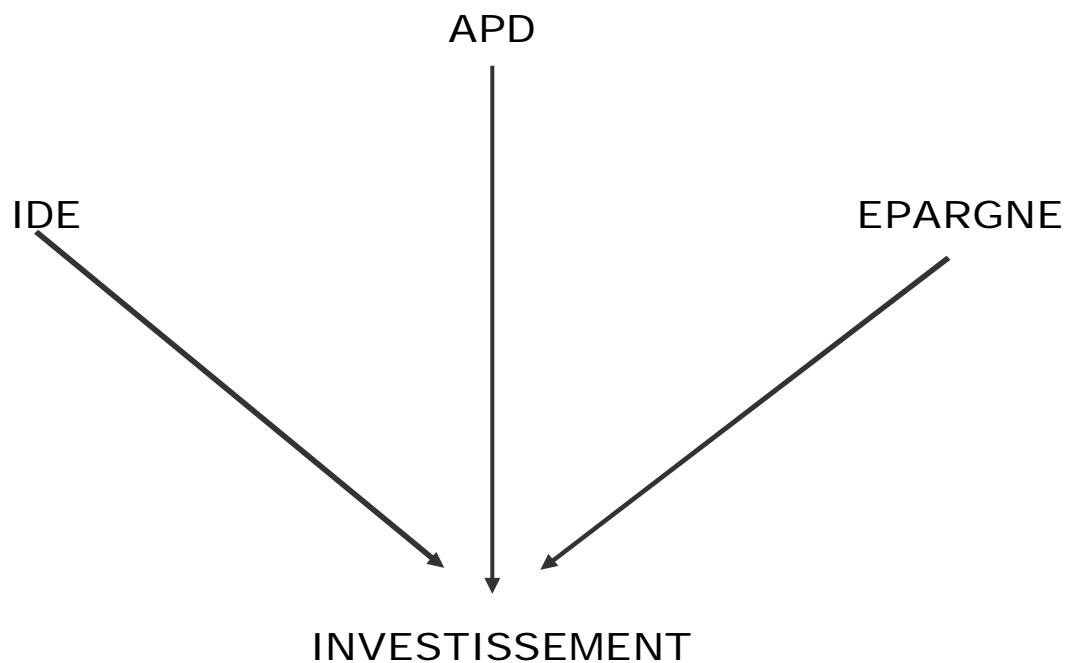
$$1 \text{ milliard} * 5 = 5 \text{ milliards de \$}$$

3-4) Au niveau des institutions du PLAN MARSHALL

? Budget de fonctionnement de l'OPA-BARD : **2 milliards de \$**

Budget global du Plan :

$$10,4 + 2,6 + 5 + 2 = 20 \text{ milliards de \$}$$



1-L'augmentation de l'APD

L'accroissement progressif du pourcentage du PNB des pays riches consacré à l'APD, de 0,25% (son niveau actuel) à 50%. D'après les estimations des spécialistes, ce montant pour l'Afrique avoisinerait les 20 milliards de \$ par an (et par conséquent, 100 milliards de \$ sur 5 ans).



Le principe d'un financement de la relance économique africaine par une augmentation du taux de PNB consacré à l'Aide a l'avantage d'instaurer au préalable une obligation politique, morale, voire une équité entre pays donateurs.

Sur proposition du Rapport Pearson, la deuxième Conférence des Nations Unies (CNUCED) avait défini en 1968 un taux de 1% du PNB des pays riches, objectif jamais atteint. Et récemment, la proposition des Nations Unies de le porter à 0,70% n'a pas, non plus, été retenue...

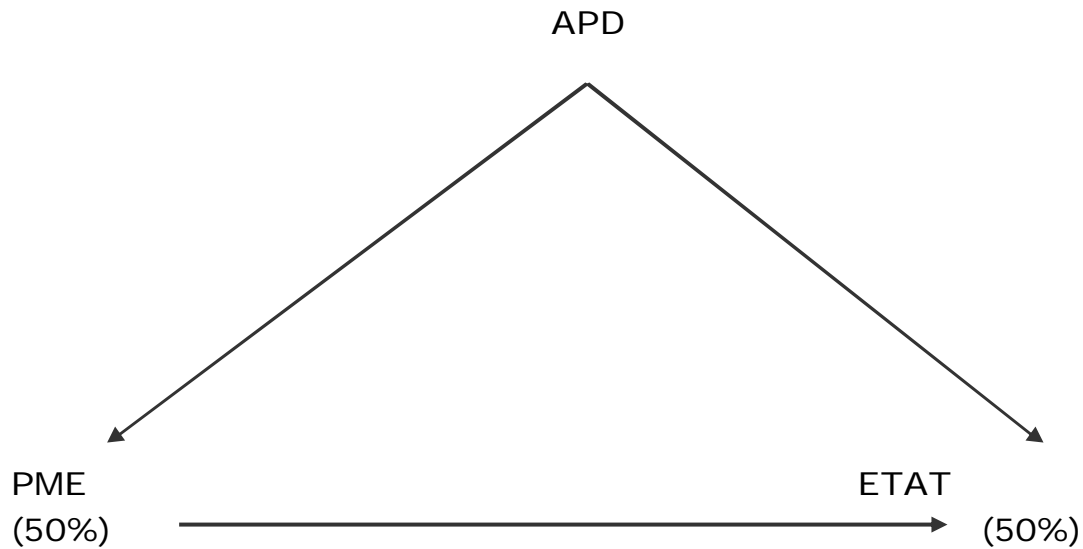
L'objectif 0,50% nous paraît acceptable par l'ensemble des bailleurs de fonds.

Le dernier rapport de la CNUCED publié en septembre 2001 atteste cette hypothèse en proposant *le doublement de l'aide publique au développement* accordée à l'Afrique de 10 à 20 milliards de \$ par an.

2-La reconversion de l'APD

La reconversion de l'APD en consacrant 50% du total aux financements des projets industriels réalisés par des PME/PMI dans le cadre d'un partenariat Nord/Sud. Un projet de ce type, pour être éligible doit nécessairement réunir une PME / PMI du Nord et une entreprise du pays d'accueil. Les PME/PMI, par leur souplesse, leur taille et leur dynamisme, ont l'avantage de rendre un projet industriel viable (en terme de rentabilité) et plus accessible aux populations africaines. A l'inverse des entreprises multinationales, elles sont le plus souvent favorables aux partenariats industriels (transfert de technologies, formation) avec des entreprises africaines facilitant ainsi l'épanouissement d'un secteur privé local entreprenant.

Schéma de répartition de l'APD



La **répartition de cette aide doit être optimale et équitable** de manière à améliorer la compétitivité (commerciale et industrielle) de l'ensemble des pays africains. Chaque pays, sur la base des avantages comparatifs, devrait identifier *10 projet industriels* par an destinés à promouvoir les secteurs à fortes potentialités de valeur ajoutée et d'emplois et permettre au secteur privé de jouer son rôle de catalyseur de croissance économique. Ce sont :

- L'industrie manufacturière et la transformation des produits agricoles
- La sous-traitance industrielle
- Le tourisme
- L'exportation des produits agricoles et miniers
- Le NTIC

Ces secteurs, communs à tous les pays d'Afrique, sont reconnus comme étant des créneaux dans lesquels le secteur privé africain pourrait jouer un rôle stratégique, tant dans la satisfaction des besoins des populations africaines que dans la promotion des exportations.

- **L'industrie manufacturière**

Plusieurs études ont prouvé l'importance d'une stratégie africaine de transformation industrielle sur place de matières premières, en particulier agricoles. Jusqu'ici, les produits agricoles de la plupart des pays sont exportés en l'état, puis transformés en Europe (et/ou en Asie) et enfin importés dans le pays d'origine de la matière première pour être consommés. Ce *désavantage comparatif* constituait un frein au développement économique et social des pays africains dépendant du secteur agricole.

Cette stratégie de valorisation des produits agricoles, en plus de la création d'emplois locaux et de valeur ajoutée, constitue pour les entreprises africaines une opportunité de conquérir des marchés d'abord intérieurs et régionaux, et ensuite internationaux.

En Amérique Latine (Brésil, Mexique, Costa Rica, Chili) la transformation de produits agricoles a ouvert de nouveaux débouchés (marché nord américain) aux PME/PMI de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Avec la transformation sur place, les entreprises maîtrisaient alors toute la filière (production, stockage, transformation, conditionnement, transport et commercialisation) et pouvaient mieux agir face aux exigences du marché Nord-Américain.

En 1981, selon les statistiques publiées par PRODAR (Programme de développement de l'agro-industrie rurale), environ 500 000 emplois ont été créés grâce à la transformation du café.

En Colombie, 50 000 emplois et 5 000 unités de production d'amidon de manioc ont été créés en 1987.

Des pays asiatiques comme la Malaisie, la Thaïlande, le Vietnam et la Chine ont adopté la même stratégie et ont obtenu des résultats encourageants.

Trois axes de développement de ce secteur sont identifiés :

- Les industries de transformation à l'échelon national ou régional des matières premières destinées à l'exportation.
- Les industries répondant à des besoins locaux et utilisant des ressources locales axées sur les marchés nationaux et régionaux.
- Les industries orientées vers la modernisation de l'agriculture, la transformation de la production agricole et la fabrication d'intrants et d'outils agricoles.

? Agroalimentaire

Café

Cacao
Arachide
Thé
Sucre
Fruits et légumes
Etc.

? Produits de l'élevage

Viande
Peaux et cuirs

? Produits de la pêche

? Textiles, Coton

? Pharmacie

etc.

- **la sous-traitance industrielle**

Ce secteur est constitué par des industries mécaniques, métallurgiques et chimiques.

La mécanique générale concerne la fabrication des outils et des équipements destinés à la maintenance et à l'entretien des usines. Elle peut contribuer également au développement du secteur de la transformation des produits et celui des exportations.

La métallurgie effectue la transformation secondaire des produits miniers destinés aux industries mécaniques et chimiques.

L'industrie chimique, quant à elle, assure la transformation secondaire des produits

Toutes les études sur l'identification des secteurs prioritaires ont montré l'importance du secteur de la sous-traitance dans l'industrialisation d'un pays.

Pendant longtemps, les pays africains se sont souciés uniquement de l'acquisition de matériels et équipement « clé en main » pour la réalisation des projets industriels et ou d'infrastructures économiques. Ils ne se sont jamais souciés de l'entretien, de la maintenance, de l'usinage des pièces, toute chose permettant non seulement de pérenniser l'investissement minéraux destinés aux autres industries ainsi qu'à l'Agriculture et à la Santé mais également de réduire son coût de départ.

Dans les pays du Nord, les PME/PMI spécialisées dans le secteur de la sous-traitance industrielle constituent la pierre angulaire du dispositif industriel de ces pays. Leur

contribution au développement économique se matérialise tant au niveau de la création d'emplois que de la création de la valeur ajoutée.

Ces PME/MI pourraient constituer des partenaires efficaces (transfert de savoir faire et de technologie) pour le secteur privé africain.

Les problèmes de maintenance et d'approvisionnement en pièces de rechange pourraient être résolus si de véritables stratégies industrielles sont définies dans ce sens.

Les domaines cible sont :

- usinage et fabrication des pièces
- mécanique et précision
- montage
- maintenance

L'industrialisation rapide du Japon s'explique en partie par l'implantation des PME / PMI sous-traitantes à proximité des grands groupes industriels. Le gouvernement japonais a favorisé la création des PME puisque le pays ne dispose pas de capitaux suffisants pour créer des entreprises de grande dimension dans tous les secteurs de l'industrie, des transports et des services.

- **Le tourisme**

La part de l'Afrique dans le commerce mondial reste dérisoire par rapport au potentialités touristiques du continent peu explorées. D'après des statistiques publiées par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), la zone Afrique n'attire que 4,1% du tourisme mondial, loin derrière la zone Asie et la zone Amérique.

En 2001, les recettes touristiques sont passées de 10,3 milliards de \$ à 10,7 milliards de \$ en 2000, soit une progression de 4%.

Ces chiffres pourraient augmenter si les pays d'Afrique adoptaient de véritables politiques de promotion de l'industrie touristique axées sur :

- l'hôtellerie et la restauration
- les services et la formation
- l'artisanat

Ces secteurs nécessitent peu d'investissement et génèrent de la valeur ajoutée et des emplois nécessitant peu ou pas de qualification.

Plusieurs PME du Nord (tours-opérateurs, voyagistes, etc.) sont dynamiques dans ce domaine et peuvent constituer des partenaires potentiels pour le secteur privé africain.

- Les produits d'exportation

Les obstacles liés aux fluctuations des marchés internationaux, aux normes internationales et l'instabilité des recettes d'exportation doivent inciter les pays d'Afrique à élaborer des stratégies visant à mieux maîtriser les différentes étapes de la filière afin de les surmonter :

Production
Stockage
Transport
Commercialisation

Les pays d'Afrique en général exportent les produits suivants :

Produits agricoles :

- ? Arachide
- ? Cacao
- ? Café
- ? Coton
- ? Noix de coco
- ? Huile de palme
- ? Noix d'amandes
- ? Bois
- ? Mangues
- ? Bananes
- ? Thé
- ? Vanille
- ? Girofle
- ? Gomme arabique
- ? Noix de cajou
- ? Caoutchouc
- ? Huile de Karité
- ? Haricot
- ? Pois
- ? fleurs

Produits d'élevage

- ? Viandes
- ? Peaux et cuirs
- ? Laine

Produits de pêche

- ? Crevettes

- ? Calmars
- ? Thons
- ? Autres...

Chaque pays africain est exportateur d'au moins deux de ces produits.

Cependant, malgré la priorité accordée à l'exportation des produits de base par de nombreux pays africains, il n'existe pas de politiques communes africaines de commercialisation de produits de base, chaque pays intervenant individuellement. Les pays exportateurs africains sont tributaires généralement des directives et des normes internationales.

L'exemple de la directive européenne imposant, l'année dernière, 5% de matières grasses végétales autres que le cacao dans la fabrication du chocolat constitue une parfaite illustration. Deux pays africains (Côte d'Ivoire et Ghana) sont les premiers producteurs mondiaux de cacao.

La baisse des cours des matières premières sur les marchés internationaux devrait inciter les pays africain, d'une part, à s'unir autour d'une organisation des pays producteurs à l'image de l'OPEP, et d'autre part à inciter le secteur privé à investir davantage dans ce secteur.

Le partenariat avec des PME / PMI du Nord intervenant dans le secteur agroalimentaire constitue la meilleure stratégie pour le secteur privé africain de s'introduire de manière efficace sur des marchés internationaux européens et américains.

- Les NTIC

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont de plus en plus reconnues comme des outils indispensables pour les pays du Sud en général et ceux d'Afrique de participer à travers des réseaux au processus de mondialisation des économies. Les réseaux constituent en particulier le moyen le plus efficace pour accéder à des marchés internationaux..

Les incidences liées aux importations de plus en plus conséquentes de ces équipements s'en trouveraient atténuées si les pays d'Afrique adoptaient une stratégie efficace et ciblée de développement de ce secteur. Plusieurs PME / PMI du Nord (Europe, Amérique du Nord) fabricants de matériels pour le compte de grands groupes (IBM, ALCATEL, PHILIPS) ont manifesté leur désir de travailler en partenariat avec des privés africains pour développer les NTIC en Afrique.

Pour être efficace, elle devrait reposer sur :

- ? La fabrication de pièces de rechange.
- ? Le montage
- ? Les services (distribution)
- ? la formation

L'adoption de nouvelles réglementations serait nécessaire pour encourager et favoriser des entreprises africaines à investir dans ce secteur stratégique.

Le choix de ces secteurs dits « prioritaires » doit reposer sur le principe des avantages comparatifs permettant au pays concerné (ou zone concernée) d'atteindre à court terme une croissance rapide et soutenue.

Une partie de l'APD devrait être consacrée (*sur la base de 1 projet par secteur et par an*) à l'aide budgétaire et au financement des projets de développement de base :

- Santé
- Education
- Agriculture
- Logement
- Etc.

3-Le financement des grands projets régionaux

Le financement par des flux d'investissement direct étrangers (IDE) des grands projets sous-régionaux d'infrastructures dans les domaines de :

- télécommunications
- transport
- énergie
- mines
- eau
- etc.

Chaque zone économique pourrait identifier *5 projets prioritaires d'infrastructures*. Pour être soutenu, un projet de ce type doit réunir au moins *trois pays* de la même zone économique.

Les banques et les institutions régionales (BOAD, PTA BANK, BDEAC, etc.) doivent être des acteurs majeurs (parrains et/ou actionnaires) dans le financement de ces projets.

Le choix des secteurs dépendrait des potentialités et du niveau de développement de la zone.

Il est bien évident que les projets identifiés dans les pays du Maghreb dont le niveau de développement est plus élevé que ceux d'Afrique de l'Ouest s'orienteraient vers des secteurs à haute technologie (électronique, télécommunication). Les pays d'Afrique de l'Ouest donneraient davantage la priorité à la transformation de produits agricoles et à la construction des infrastructures socioéconomiques (eau, électrification, routes).

La complémentarité entre les deux marchés régionaux susciterait des échanges intra-pays (ou intra-zones) permettant ainsi de réduire les importations hors Afrique.

Les cinq zones économiques africaines représentent environ un marché de 800 millions de consommateurs potentiels et se répartissent de la manière suivante :



Afrique du Nord : UMA

L'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été signé le 17 février 1988 et regroupe les pays suivant :

- 1-Algérie
- 2-Libye
- 3-Maroc
- 4-Mauritanie
- 5-Tunisie

Population totale : 68 millions (1995)

Part du PIB : 38%

Taux de croissance :

Commerce extra communautaire : 4%





Afrique de l'Ouest : CEDEAO

La communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest créée en 1975 a pour objectif l'union douanière et la libre circulation des biens et services. Elle regroupe les pays suivants :

- 1-Bénin
- 2-Bukina Faso
- 3-Cap_Vert
- 4-Gambie
- 5-Ghana
- 6-Côte d'Ivoire
- 7-Guinée Bissau
- 8-Guinée
- 9-Mali
- 10-Liberia
- 11-Niger
- 12-Nigeria
- 13-Sierra Leone
- 14-Sénégal
- 15-Togo

Population totale : 240 millions (1995)

Part du PIB : 14%

Taux de croissance : /

Commerce intra-communautaire : 8%







Afrique Centrale : CEMAC

La communauté économique et monétaire d'Afrique centrale a été créée le 16 mars 1994 et regroupe les pays suivants :

- 1-Cameroun
- 2-Gabon
- 3-Guinée Equatoriale
- 4-Angola
- 5-Burundi
- 6-Rwanda
- 7-Congo
- 8-RDC
- 9-Thad
- 10-Centrafrrique
- 11-Sao Tomé et Principe


Population totale : 90 millions (1995)

Part du PIB : 3%

Taux de croissance:

Commerce intra-communautaire : 8%





Afrique de l'Est : EAC (East African Cooperation)

Créée en 1967 à Kampala, l'East African Cooperation (EAC) a pour objectif l'établissement d'un marché commun, une planification commune du développement industriel. Elle regroupe les pays suivants :

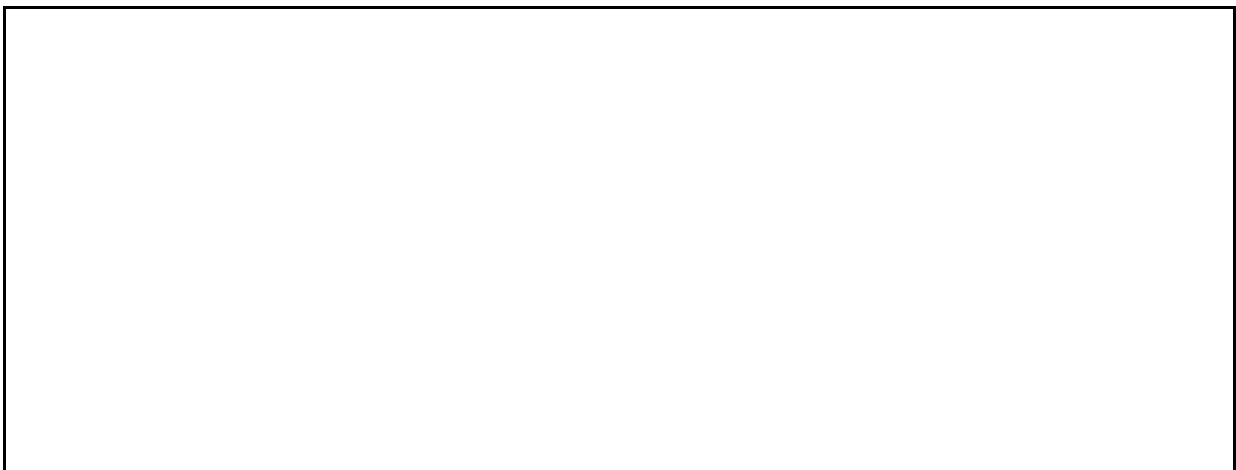
- 1-Kenya
- 2-Ouganda
- 3-Tanzanie
- 4-Egypte
- 5-Soudan
- 6-Somalie
- 7-Ethiopie
- 8-Erythrée
- 9-Djibouti

Population totale : 220 millions (1995)

Part du PIB : 17

Taux de croissance : /

Commerce intra-communautaire : 7%





Afrique Australe : SADEC

La Southern African Development Community (SADEC) a été créée le 17 août 1992, et regroupe les pays suivants.

- 1-Afrique du Sud
- 2-Botswana
- 3-Lesotho
- 4-Malawi
- 5-Mozambique
- 6-Zambie
- 7-Zimbabwe
- 8-Maurice
- 9-Comores
- 10-Madagascar
- 11-Seychelles
- 12-Swaziland

Population Totale : 103 millions (1995)

Part du PIB : 28%

Taux de croissance : /

Commerce intra-communautaire : 12%



A noter que le regroupement des pays en cinq zones économiques s'est fait sur la base de convenances géopolitiques et économiques.

Ex : RDC, Egypte, Burundi, Rwanda, Madagascar...

4-L'annulation de la dette des PPTE

L'annulation de la dette des PPTE (telle que définie dans le cadre de l'initiative de la réduction de la dette extérieure des pays pauvres très endettés lors du dernier G7) et la réduction de la dette des pays intermédiaires. Un moratoire sur 10 à 15 ans pourrait être accordé à ces derniers pays pour l'apurement de l'encours de leur dette.

Le problème de l'endettement des pays d'Afrique a fait l'objet de nombreux débats. Mais tous sont unanimes sur le fait que l'endettement des pays d'Afrique constitue un obstacle majeur à leur développement économique et social.

Le montant global de la dette africaine s'élevait en 2000, à 320 milliards de \$. L'initiative de la réduction de la dette des PPTE a été adoptée en 1999 à l'occasion du sommet des sept pays les plus industrialisés (G7) de Cologne (Allemagne). Elle a permis en 2000 à 24 pays éligibles de bénéficier d'une réduction de dette d'un montant de 36 milliards de \$.

Ceci devrait constituer pour ces pays, des sources supplémentaires de financement d'infrastructures de base, et donc de lutte contre la pauvreté.

Concernant les pays à revenu intermédiaire, nous pensons qu'une annulation pure et simple de leur dette, compte tenu de leur nature, ne ferait que décourager de futurs investisseurs étrangers et privés.

5- La création d'un Observatoire de Partenariat pour l'Afrique (OPA) et d'une Banque Africaine d'Investissement (BAI) chargés de superviser et de coordonner l'ensemble des programmes d'investissement à destination de l'Afrique afin de les rendre plus efficaces et équitables.

L'observatoire réunira en son sein l'ensemble des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, FMI, CNUCED, BEI) l'Union Africaine, des Nations Unies et des ONG (Transparency International) et aura pour vocation également de dénoncer les abus de corruption, la mauvaise gestion et les violations des droits de l'homme. Des sanctions à l'encontre des pays désignés coupables seront prises, comme actuellement dans le cadre des Accords de Cotonou entre l'Union Européenne (UE) et les pays ACP.

L'OPA sera subdivisé en quatre comités des réformes assistés de groupes de travail spécialisés.

Son siège sera situé à Addis-Abeba auprès de l'Union Africaine, et disposera d'antennes régionales dans les cinq zones économiques.

*Dans le cadre du **PLAN MARSHALL POUR L'EUROPE**, la convention européenne du 16 avril 1948 a créé l'Organisation Européenne de Développement Economique.*

Quant à la **Banque Continentale**, elle sera chargée de la reconstruction et du financement des investissements. Chaque zone disposera d'une agence régionale et chaque pays d'une *antenne locale*.

Ce rôle peut être joué par la Banque Africaine de Développement (BAD) à condition de procéder à des réformes institutionnelles profondes.

Rappelons que la Banque Africaine de Développement a pour mission de promouvoir le développement économique et le progrès social de ses pays membres régionaux. En 1991, elle comptait 51 pays membres africains (régionaux) et 25 pays membres non africains. Elle dispose d'un portefeuille de prêts estimés, en 1999, à 35 milliards de \$ répartis de la manière suivante entre les zones économiques.

- *Afrique du Nord : 32,7%*
- *Afrique de l'Ouest : 25,2%*
- *Afrique Centrale : 13,2%*
- *Afrique de l'Est : 14,2%*
- *Afrique Australe : 14,2%*

Dans le cadre du **PLAN MARSHALL POUR L'EUROPE**, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) a été créé le 27 Décembre en 1945 avec pour objectif le financement de la reconstruction et du développement des pays dévastés par la guerre.

La réalisation des projets doit obligatoirement s'effectuer durant la période (5 ans) du plan de manière à stimuler en même temps l'ensemble des secteurs économiques de l'ensemble des pays et zones économiques.

Selon cette hypothèse, la relance économique africaine devrait être le résultat des performances économiques individuelles de l'ensemble des zones économiques individuelles de l'ensemble des zones économiques et des pays d'Afrique. Il ne peut y avoir de développement durable et de stabilité politique de l'Afrique sans la participation de l'ensemble des pays (PMA, pays intermédiaires).

PRESSE

Depuis les évènements du 11 Septembre, plusieurs hommes politiques du Nord et experts internationaux sont d'accords avec cette vision.

Nous citerons quelques uns d'entre eux.

Tony BLAIR, Premier ministre britannique.

« La communauté internationale a un devoir moral d'aider l'Afrique : fournir plus d'aide sans lier aux échanges commerciaux, effacer la dette, contribuer à une bonne réglementation et de bonnes infrastructures, encourager les investissements et à l'accès à nos marché de manière à mettre en œuvre ce libre- échange que nous aimons tant promouvoir. »

Jacques CHIRAC, Président de la République française.

« Si nous restons des nations privilégiées, nous allons connaître des oppositions plus fortes. Nous devons maintenir l'aide au développement et tous les autres moyens d'assurer des flux financiers en faveur des pays du Sud, sinon, il ne faudra pas s'étonner qu'ils se révoltent. »

Il plaide pour une augmentation substantielle de l'Aide Publique au Développement en faveur des pays pauvres, notamment ceux d'Afrique.

Jean CHRETIEN, Premier ministre canadien.

« Les pays riches doivent donner davantage d'aide à l'Afrique et effacer une partie de ses dettes pour permettre au continent de jouer un rôle dans la mondialisation.

...Travailler en partenariat avec les africains afin de réaliser leurs espoirs est une affirmation de notre humanité commune. »

Geoffrey SACHS, Professeur Harvard

J'ai lancé l'idée d'un plan Colin Powell en faveur de l'Afrique et du Moyen Orient en référence au Plan Marshall, qui a aidé l'Europe après la Seconde Guerre Mondiale à se remettre debout.

Rubens RICUPERO, Secrétaire général de la CNUCED

La guerre froide est finie mais il n'est pas utopique, je pense, d'espérer que le génocide, la guerre civile, le SIDA et les massives violations des droits de l'homme soient considérés comme moralement équivalents à une guerre et agissant comme catalyseurs d'une solidarité et d'un sens de l'interdépendance avec l'Afrique.

Deltef KOTTE, auteur Rapport 2001 CNUCED

Si les pays riches veulent réellement mettre un terme à l'afro-pessimisme ambiant et diminuer la pauvreté du continent, ils doivent mettre la main à la poche. Seule une stratégie offensive de l'aide (doublement du montant de l'aide) permettrait de libérer les pays africains de leur dépendance vis à vis de l'aide extérieure dans dix ou douze ans.

James HARMON, Directeur EXIM BANK US

La solution la plus efficace pour prévenir une crise financière en Afrique et dans les autres pays en développement consisterait à leur allouer des financements publics sous la forme d'un PLAN MARSHALL, notamment de la part des principaux industriels qui constituent le G7.

Gordon BROWN, Chancelier de l'Echiquier britannique.

Conséquence de la tragédie du 11 Septembre (...): un nouveau contrat doit être signé entre les pays riches développés et les pays pauvres. Ce contrat devrait s'inspirer du « Plan Marshall » grâce auquel les Etats-Unis aidèrent à ressusciter l'économie européenne après la Seconde Guerre Mondiale.

A. KANTE

Directeur

Cabinet Afric-Partners

Président

Agence de Développement des Entreprises en Afrique (ADEA)

E-mail : afric-partners@wanadoo.fr

Site : www.afric-partners.com